

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 mai 2023

Le mercredi 24 mai 2023 à 10 heures, les actionnaires d'AGMA, Société Anonyme cotée à la Bourse de Casablanca et Acteur de référence dans le Conseil en Assurance et Réassurance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la société sur convocation du Président Directeur Général, M. Ali CHRAIBI.

Les états de synthèse, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 55.303.532,75 DH pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, certifiés par les Commissaires aux Comptes et publiés dans le journal LA NOUVELLE TRIBUNE du 20 avril 2023, ont été approuvés à l'unanimité par ladite Assemblée et n'ont subi aucun changement.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ensemble des résolutions soumises par le Conseil d'Administration et publiées dans l'avis de convocation aux actionnaires, inséré dans l'édition du 24 avril 2023 du journal LE MATIN, ont été adoptées à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer un dividende ordinaire de 255 DH par action à compter du 27 juillet 2023 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Le rapport annuel financier 2022 de la société est accessible sur le site : <https://agma.ma/communication-financiere/>